



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture d'objets promotionnels et services associés pour
le compte de l'Université Savoie Mont Blanc**

Consultation n°2025-19F

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 25 novembre 2025 à 12:00

Université Savoie Mont Blanc
27 Rue Marcoz
BP 1104
73011 CHAMBERY CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Fourniture d'objets promotionnels et services associés pour le compte de l'Université Savoie Mont Blanc
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Décomposition de la consultation.....	4
1.4 - Type et forme de contrat.....	4
1.5 - Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Limitation du nombre de lots auxquels un candidat peut soumissionner.....	5
2.4 - Limitation du nombre de lots pouvant être attribués.....	6
3 - Conditions relatives au contrat.....	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
3.4 - Développement durable	6
4 - Contenu du dossier de consultation.....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2 - Echantillons.....	9
6.3 - Spécifications techniques des matériels.....	10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
6.1 - Transmission électronique.....	10
6.2 - Transmission sous support papier	12
7 - Examen des candidatures et des offres.....	12
7.1 - Sélection des candidatures	12
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	12
7.2.1 – Critères de jugement des offres	13
7.2.2 – Méthode de notation de la valeur technique et de la prise en compte des enjeux de développement durable	15
7.2.3 – Méthode de notation du prix.....	15
8 - Renseignements complémentaires	15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	15
8.2 - Procédures de recours.....	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la fourniture d'objets promotionnels et services associés pour le compte de l'Université Savoie Mont Blanc

Lieux d'exécution :
Savoie et Haute-Savoie

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lots	Désignation
01	Fourniture d'objets promotionnels événementiels avec marquage
02	Fourniture d'objets promotionnels de bureau et papeterie avec marquage
03	Fourniture d'objets promotionnels textiles avec marquage
04	Fourniture d'objets promotionnels high-tech et nomades avec marquage

Chaque lot sera attribué à un seul opérateur économique (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

1.4 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est passé sans minimum et avec les montants maximums suivants :

Lots	Désignation	Montants maximums pour 4 ans
01	Fourniture d'objets promotionnels événementiels avec marquage	200 000 € HT
02	Fourniture d'objets promotionnels de bureau et papeterie avec marquage	200 000 € HT
03	Fourniture d'objets promotionnels textiles avec marquage	200 000 € HT
04	Fourniture d'objets promotionnels high-tech et nomades avec marquage	200 000 € HT

Les montants maximums ci-dessus sont fixés pour la durée totale de l'accord-cadre, soit pour quatre 4 ans.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39294100-0	Produits d'information et de promotion
19200000-8	Textiles et articles connexes
19000000-6	Produits en cuir et textiles, matériaux en plastique et en caoutchouc
18000000-9	Vêtements, articles chaussants, bagages et accessoires
22462000-6	Imprimés publicitaires

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est demandé aux candidats groupés de renseigner toutes les informations relatives à leur groupement dans le formulaire le DC1 et l'acte d'engagement, et notamment :

- Identification du mandataire
- Identification des membres du groupement
- Forme du groupement
- Modalités de paiement des cotraitants

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Limitation du nombre de lots auxquels un candidat peut soumissionner

Conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a décidé de limiter le nombre de lots auxquels un même opérateur économique peut présenter une offre de la manière suivante :

- **Un même candidat ne peut soumissionner à plus de deux lots.**

Si un candidat dépose une offre sur plus de deux lots, l'ensemble de ses offres sera déclaré irrégulier et rejeté.

Cette limitation a pour objectif de favoriser la diversité des titulaires, d'assurer une meilleure répartition des prestations, et de garantir une exécution effective de chaque lot.

2.4 - Limitation du nombre de lots pouvant être attribués

Les candidats peuvent répondre à un ou deux lots. Toutefois, dans le cas où le même candidat serait classé en première position pour deux lots, il ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot, en application de la règle suivante :

- Le candidat ayant été classé 1^e sur deux lots se verra attribué le lot pour lequel il aura obtenu la meilleure note, sauf en l'absence d'offres recevables sur l'autre lot pour lequel il aura été classé. Dans cette circonstance, le candidat se verra attribué le lot pour lequel il est le seul candidat classé.
- Si un candidat est classé 1^{er} sur deux lots présentant une concurrence suffisante, et pour lesquels il aura obtenu des notes strictement identiques, le lot lui sera attribué en priorité selon l'ordre suivant :
 - Lot 1 - Fourniture d'objets promotionnels événementiels avec marquage
 - Lot 2 - Fourniture d'objets promotionnels de bureau et papeterie avec marquage
 - Lot 3 - Fourniture d'objets promotionnels textiles avec marquage
 - Lot 4 - Fourniture d'objets promotionnels high-tech et nomades avec marquage

En l'absence de concurrence sur plusieurs lots (manque d'offres recevables), le candidat ayant été classé 1^e sur deux lots pourra se voir attribué les deux lots pour lesquels il aura été le seul candidat classé.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitants de premier rang éventuels de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (CRT)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (CRT)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Echantillons demandés à l'article 5.2 du présent règlement de la consultation	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Echantillons

Les candidats devront obligatoirement fournir les échantillons suivants à l'appui des offres :

Désignation	Echantillons demandés :
Lot 1 : Fourniture d'objets promotionnels événementiels avec marquage	<ul style="list-style-type: none"> - Eventail personnalisable - Parapluie personnalisable - Chapeau coiffe de remise de diplôme personnalisable - Mug personnalisable en bois
Lot 2 : Fourniture d'objets promotionnels de bureau et papeterie avec marquage	<ul style="list-style-type: none"> - Carnet cousu A6 personnalisable - Carnet écologique A6 (couverture type liège, bambou ou autre matériaux recyclé ou écologique), personnalisable - Trousse à crayon écologique (tissu, liège ou toile recyclée) personnalisable - Stylo métallisé design personnalisable
Lot 3 : Fourniture d'objets promotionnels textiles avec marquage	<ul style="list-style-type: none"> - Sweat-shirt à capuche mixte avec poche personnalisable - Sac à dos personnalisable - Casquette personnalisable
Lot 4 : Fourniture d'objets promotionnels high-tech et nomades avec marquage	<ul style="list-style-type: none"> - Clé USB personnalisable - Ventilateur portable rechargeable USB personnalisable - Lampe torche LED personnalisable avec batterie ou piles fournies

Chacun des échantillons remis sera accompagné d'une fiche descriptive détaillant le produit et sa composition précise.

Tous les échantillons devront correspondre aux produits figurant au bordereau de prix unitaires du candidat.

Modalités de remise des échantillons :

- Transmission par courrier en recommandé avec avis de réception postal
- L'identification du candidat doit impérativement figurer à l'intérieur du pli.
- Les échantillons, conditionnés dans un emballage neutre, doivent être déposés ou transmis par courrier à l'adresse suivante :

Université Savoie Mont Blanc
Service des achats et des marchés publics
27 rue Marcoz - 73011 CHAMBÉRY cedex

- Le pli déposé ou transmis par courrier doit comporter la mention suivante :
"APPEL D'OFFRES n°2025-19F – Fourniture d'objets promotionnels et services associés pour le compte de l'Université Savoie Mont Blanc - LOT N° XX- ECHANTILLONS - NE PAS OUVRIR"
- Dépôt à l'Université : de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 16 h tous les jours ouvrés à l'adresse indiquée ci-dessus

Preuve de dépôt :

Les candidats sont tenus de s'assurer que leurs échantillons sont reçus par le pouvoir adjudicateur avant les date et heure limites indiquées en première page du présent règlement de consultation. À cet effet, deux moyens de preuve sont acceptés :

- L'envoi par courrier recommandé avec accusé de réception postal, daté avant la date limite de réception ;
- La remise en main propre contre la signature et le cachet d'un accusé de réception par un représentant habilité du pouvoir adjudicateur.

Aucun échantillon réceptionné après la date limite, ou sans preuve de dépôt conforme aux modalités ci-dessus, ne sera pris en compte.

Restitution des échantillons :

Aucune prime n'est prévue pour la transmission de ces échantillons.

Les candidats auront la possibilité de se voir retourner les échantillons transmis. Ils devront alors transmettre avec l'envoi des échantillons une enveloppe (ou colis) avec une étiquette de retour affranchie à l'adresse de destination.

L'Université ne pourra procéder à la restitution des échantillons qu'après attribution de l'accord-cadre.

6.3 - Spécifications techniques des matériels

Pour chaque lot, les caractéristiques des produits sont décrites dans le Cahier des charges et dans les Bordereaux des prix unitaires (BPU).

Il est précisé que les articles proposés devront répondre impérativement à ces exigences minimales.

Les candidats sont invités à apporter toute précision utile sur les caractéristiques des objets proposés directement au sein des BPU, sans que ces précisions soient de nature à déroger aux exigences minimales, ou à réduire la qualité des prestations attendues.

Toute offre proposant des produits ne répondant pas aux exigences minimales ou dérogeant au cahier des charges sera jugée irrégulière, et pourra être écartée.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

A l'exception des fiches descriptives demandées à l'article 5.2 pour accompagner les échantillons, la transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Université Savoie Mont Blanc

Service achats et marchés

27 Rue Marcoz

BP 1104

73011 CHAMBERY CEDEX

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : service.achats-marches@univ-smb.fr

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Bordereau des prix unitaires et détail quantitatif estimatif IMPERATIVEMENT EN FORMAT EXCEL
- Pour les autres pièces, les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Toutefois, en application de l'article R2161-4 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures. Dans ce cas l'acheteur ne procède qu'à l'analyse de la candidature du seul titulaire pressenti.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

7.2.1 – Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n° 1 - Fourniture d'objets promotionnels événementiels avec marquage et le lot n° 2 - Fourniture d'objets promotionnels de bureau et papeterie avec marquage

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
1.1- Qualité des produits proposés <i>sur la base du cadre de réponse technique, au regard de la durabilité, robustesse, qualité des matériaux, finitions, solidité des coutures, normes et labels qualités, l'esthétique, la qualité des finitions et l'ergonomie</i>	15 %
1.2- Qualité des produits proposés <i>sur la base des échantillons fournis, au regard de la durabilité, robustesse, qualité des matériaux, finitions, solidité des coutures, normes et labels qualités, l'esthétique, la qualité des finitions et l'ergonomie</i>	15 %
1.3- Organisation et méthodologie mises en place pour la bonne exécution du contrat	20 %
2 -Prix des prestations	40 %
2.1- Prix des prestations sur BPU	30 %
2.2- Prix des prestations sur catalogue	10 %
3 – Prise en compte des enjeux de développement durable	10 %

Pour le lot n° 3 : Fourniture d'objets promotionnels textiles avec marquage

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55 %
1.1- Qualité des produits proposés <i>sur la base du cadre de réponse technique, au regard de la durabilité, robustesse, qualité des matériaux, finitions, solidité des coutures, normes et labels qualités, l'esthétique, la qualité des finitions, et l'ergonomie</i>	20 %
1.2- Qualité des produits proposés <i>sur la base des échantillons fournis, au regard de la durabilité, robustesse, qualité des matériaux, finitions, solidité des coutures, normes et labels qualités, l'esthétique, la qualité des finitions, et l'ergonomie</i>	15 %
1.3- Organisation et méthodologie mises en place pour la bonne exécution du contrat	20 %
2 -Prix des prestations	35 %
2.1- Prix des prestations sur BPU	25 %
2.2- Prix des prestations sur catalogue	10 %

Pour le lot n° 4 : Fourniture d'objets promotionnels high-tech et nomades avec marquage

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55 %
1.1- Qualité des produits proposés <i>sur la base du cadre de réponse technique, au regard de la durabilité, robustesse, qualité des matériaux, finitions, solidité des coutures, normes et labels qualités, l'esthétique, la qualité des finitions, et l'ergonomie</i>	20 %
1.2- Qualité des produits proposés <i>sur la base des échantillons fournis, au regard de la durabilité, robustesse, qualité des matériaux, finitions, solidité des coutures, normes et labels qualités, l'esthétique, la qualité des finitions, et l'ergonomie</i>	10 %
1.3- Organisation et méthodologie mises en place pour la bonne exécution du contrat	20 %
1.4- Caractère innovant des produits proposés au catalogue	5%
2 -Prix des prestations	35 %
2.1- Prix des prestations sur BPU	25 %
2.2- Prix des prestations sur catalogue	10 %
3 – Prise en compte des enjeux de développement durable	10 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.2.2 – Méthode de notation de la valeur technique et de la prise en compte des enjeux de développement durable

Pour chaque sous-critère technique, la note note est attribuée selon le barème suivant :

Barème	
Absence totalement de précisions	0% des points
Très insuffisant ou très incomplet	10% des points
Insuffisant ou incomplet	25% des points
Passable ou imprécis	50% des points
Assez satisfaisant	70% des points
Satisfaisant	85% des points
Très satisfaisant	100 % des points

7.2.3 – Méthode de notation du prix

Pour chaque lot, le prix des prestations sera évalué sur la base du devis quantitatif estimatif.

Prix BPU :

La note maximale est attribuée au candidat qui présente le montant total de DQE le moins élevé sur 4 ans.

Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) * barème de notation

Prix catalogue :

La moyenne des pourcentages de remise sur catalogue inscrits dans le BPU fera l'objet d'une échelle de notation proportionnelle.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 42 22 69
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référe pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référe contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité consultatif interrégional de règlement amiable
53 Boulevard Vivier Merle
69003 LYON

ANNEXE AU RC

Consultation n°2025-19F
Fourniture d'objets promotionnels et services associés pour le compte de
l'Université Savoie Mont Blanc

REÇU
DEPÔT D'ECHANTILLONS

Université Savoie Mont Blanc
Service des achats et des marchés publics
27 rue Marcoz - 73011 CHAMBÉRY cedex

Je, soussigné,

Atteste que la société.....

Représenté par M.....

A bien déposé à l'Université Savoie Mont Blanc, au 27 rue Marcoz - 73011 CHAMBÉRY cedex, les échantillons prévus pour l'accord-cadre de fourniture d'objets promotionnels et services associés pour le compte de l'Université Savoie Mont Blanc,

Le

Signatures :

Le représentant de la société,

Le représentant de l'Université,